

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 32
 présents par procuration 1
 absents
 absents excusés

OBJET

Désignation des représentants
 de la commune au sein du CCAS.

Le 3 juin 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 28 mai 2020, s'est assemblé au Gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mmes Chenieux, David.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. David Duranteau

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : M. François About

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200603-DEL2020060306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2020

Affichage : 05/06/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L123-4 et suivants et R123-1 et suivants,

CONSIDERANT que le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public communal à vocation sociale, doit être fixé par délibération du Conseil municipal,

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration du CCAS est présidé par le Maire et comprend, en nombre égal, au maximum 8 membres élus au sein du Conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres,

CONSIDERANT que les membres élus au sein du Conseil municipal le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

VU la note explicative de synthèse et sur proposition de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE à 14 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 7 membres du Conseil Municipal élus en son sein et 7 membres nommés par le Maire et n'appartenant pas au Conseil municipal ,

Il est rappelé qu'en début de séance, le Conseil municipal, à l'unanimité, a accepté qu'il soit procédé, à un vote à bulletin secret en pliant en quatre le bulletin, sans utiliser d'enveloppe, et ce en raison de la crise sanitaire.

PROCEDE, par un vote au scrutin secret, à l'élection des 7 membres issus du Conseil municipal,

SONT déposées les candidatures suivantes (par liste) :

La liste « Soisy Avenir » présente :

- A. Surie
- M. Roy
- JP Deluchey

H

- R. Mebrek
- P. Cogné
- E. Francine
- P. Umnus

La liste « Vivre Soisy » présente :

- D. Delaroche

La liste « Soisy Ensemble » présente :

- O. Bekare

La liste « Soisy Respire » ne présente pas de candidat

Votants	33
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..	33
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1 (blanc)
Nombre de suffrages exprimés	32

Ainsi répartis

- La liste « Soisy Avenir » obtient 26 voix
- La liste « Vivre Soisy » obtient 3 voix
- La liste « Soisy Ensemble » obtient 3 voix

SONT ainsi déclarés élus membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- A. Surie
- M. Roy
- JP Deluchey
- R. Mebrek
- P. Cogné
- E. Francine
- D. Delaroche

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHATIN



05 JUIN 2020

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Affiché et/ou notifié le :

05 JUIN 2020

05 JUIN 2020